

# Service de prévention et de gestion des conflits en entreprise

Une solution simple et efficiente pour favoriser un climat de travail harmonieux au sein de votre entreprise

## LE SERVICE EN BREF

Mise à disposition d'un système externalisé de personne de confiance

Documentation pour la communication sur le service (brochures, affiches, clause pour le règlement du personnel)



Organisation de webinaires de sensibilisation et d'information destinés à vos collaborateurs

Possibilité de mettre en place une formation en présentiel dans vos locaux (conditions à discuter)

## Adhésion et fonctionnement

- Pour bénéficier de ce service, il suffit de remplir le formulaire sur le site ccif.ch > services > conflits internes
- Dès réception de la demande, la CCIF vous transmet le matériel nécessaire pour informer le personnel sur l'existence et le fonctionnement du service.
- En cas de situation conflictuelle au travail ou de harcèlement, tout employé de votre entreprise peut contacter la CCIF par téléphone ou email.
- La CCIF mandate une personne de confiance, formée et expérimentée, qui fournit un accompagnement au collaborateur pour une durée maximale de 3 heures.
- Un questionnaire de clôture est adressé à la personne de confiance et à l'employé afin d'évaluer le déroulement du processus et son résultat.

## Avantages

-  Respect de l'obligation légale imposée à l'employeur de protéger la personnalité et la santé de ses collaborateurs
-  Gain de temps puisque vos propres ressources en personnel ne sont pas mobilisées
-  Prise en charge des conflits internes par une personne en mesure d'intervenir de manière compétente, impartiale, rapide et confidentielle
-  Résolution consensuelle et durable des litiges afin de rétablir une ambiance de travail harmonieuse, de lutter contre les absences et les départs et d'éviter des procédures judiciaires
-  Fonctionnement simple et coûts limités

## Coûts

Membres CCIF Non membres

Cotisation annuelle	CHF 250.- HT	CHF 500.- HT
Frais d'enregistrement par cas	CHF 150.- HT	CHF 300.- HT
Honoraires de la personne de confiance	Au maximum 3 heures par cas au tarif horaire de CHF 250.- HT	